

tenue sous la présidence de Madame CORNELOUP, assisté(e)
de Monsieur HUCHOT et Madame COUEGNAT, Conseillers
En présence de Madame GAVALDA, Rapporteuse publique
Madame CHOUART, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2300994	RAPPORTEURE: Madame Michelle COUEGNAT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 34003 22 K0022 en date du 28 juin 2022 par lequel le maire de la commune d'Agde a délivré un permis de construire à Mme x en vue de l'extension d'une maison individuelle sur un terrain sis 16 avenue du Littoral	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame x	ACTAH & ASSOCIES (Cour)
	Monsieur x	ACTAH & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	Monsieur	ACTAH & ASSOCIES (Cour)
	COMMUNE D'AGDE	SCP CGCB & ASSOCIES (Cour)
	Madame x	SELARL AUREA AVOCATS
02)	DOSSIER N° 2500853	RAPPORTEURE: Madame Michelle COUEGNAT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° DP 34003 24 K0429 en date du 9 juillet 2024 par lequel le maire de la commune d'Agde ne s'est pas opposé à la déclaration préalable déposée par Mme x en vue de la construction d'un mur de clôture sur un terrain sis 16 avenue du Littoral, ensemble la décision de rejet du recours gracieux du 18 décembre 2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M. x	ACTAH & ASSOCIES (Cour)
	Madame x	ACTAH & ASSOCIES (Cour)
	Monsieur x	ACTAH & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'AGDE	SCP CGCB & ASSOCIES (Cour)
	Madame x	SELARL AUREA AVOCATS

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2305121	RAPPORTEURE: Madame Michelle COUEGNAT
Titre de l'affaire	Annulation de la décision en date du 28 juin 2023 de refus de reconnaissance de l'imputabilité au service de sa maldie déclarée le 30 novembre 2020	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur x	SCP LAFONT & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS	
04)	DOSSIER N° 2305365	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de la décision de refus de mutation sur un poste fixe dans un établissement de Sète ou Montpellier au titre de l'année scolaire 2024 ensemble le rejet de son recours gracieux le 20 juillet 2023	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur x	SELARL VPNG AVOCATS (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER	
05)	DOSSIER N° 2504143	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	PHASE JURIDICTIONNELLE D'EXECUTION DU JUGEMENT N°2201253 du 18 janvier 2024 - Annulation de la décision du 28 février 2022 de la MSA du Languedoc rejetant la demande de remise de dette de M. x pour un indu APL d'un montant de 830 euros	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur x	Monsieur x
Défendeur	MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LANGUEDOC	directeur

09 heures 00

06)	DOSSIER N° 2503076	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation du permis de construire tacite n° PC 034 039 19 V0022 né le 21 août 2020 délibéré à la SNC LNC Occitane Promotion par le maire de la commune de Bouzigues, en vue de la construction d'une résidence Seniors sur un terrain sis Chemin de la Fringadelle	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x SARL CAMPING L.L. SCI CAMPING LOU LABECH Monsieur x	Monsieur x Monsieur x
Défendeur	COMMUNE DE BOUZIGUES SNC LNC OCCITANE PROMOTION	SCP SVA SELARL AUREA AVOCATS
07)	DOSSIER N° 2503353	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de la décision tacite n° PC 034 039 19 V0022 en date du 21 août 2020 par laquelle le maire de la commune de Bouzigues a délivré un permis de construire à la SNC LNC Occitane Promotion en vue de la construction d'une résidence sénior sur un terrain sis chemin de la Fringadelle	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame x	SELARL D'AVOCATS LES CYSTES (Cour)
Défendeur	Monsieur x COMMUNE DE BOUZIGUES SNC LNC OCCITANE PROMOTION	SELARL D'AVOCATS LES CYSTES (Cour) SCP SVA SELARL AUREA AVOCATS

09 heures 00

08)

DOSSIER N° 2503948

RAPPORTEURE: Madame Michelle COUEGNAT

Titre de l'affaire PROCEDURE JURIDICTIONNELLE D'EXECUTION - Annulation de l'arrêté n° PC 03433623Z0008 en date du 11 septembre 2023 par lequel le maire de la commune de Villeneuve-les-Béziers a prononcé un sursis à statuer sur un permis de construire ou non des démolitions déposée par la SCCV Olympe en vue de la construction de 132 logements collectifs locatifs sociaux dans 5 bâtiments en R+2 répartis en 4 résidences, et desservis par une voie de desserte interne à rétrocéder sur un terrain sis 26 chemin de Boujan.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

SCCV OLYMPE

SCP SVA (Cour)

Défendeur

COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-BEZIERS
PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES

Arrêté le 03/03/2026

Le président du tribunal